

Conseil Départemental de la Somme Eclusier Vaux



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

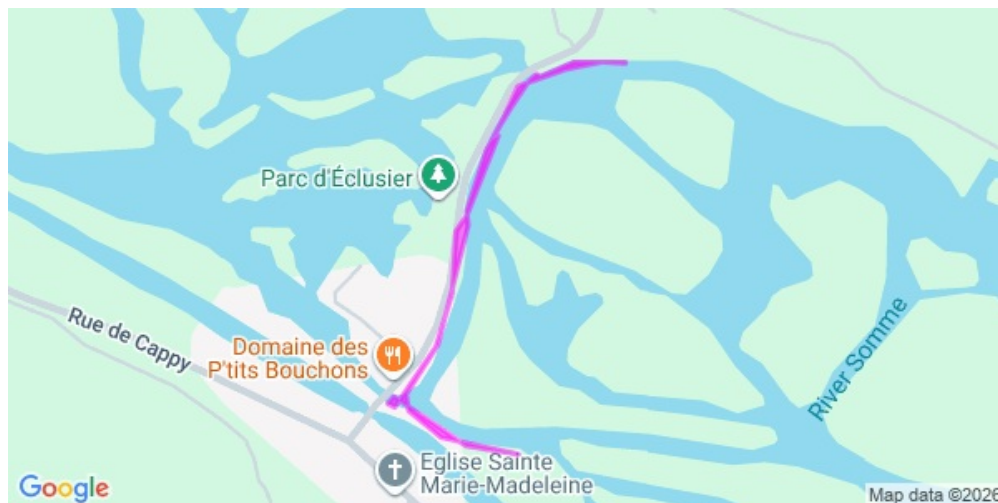
Surface : 1128.32 m²

Type(s) de pêche :

 Pêche à la carpe de jour

Services :

 Aire de pique-nique



-  Berge gauche
-  Berge droite
-  Berge gauche et berge droite
-  Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Étang du conseil Départemental,

Étang en pêche NO-Kill, remise à l'eau obligatoire de toutes les prises.

Pour la pêche aux canassiers exclusivement ouvert à la pratique de la pêche aux leurres.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Sandre , Truite , Black-Bass , Poissons blancs , Carpe , Silure

• Techniques de pêche :

Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche à la carpe de jour , Pêche en batterie , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche au toc , No kill